

10 Février 2009



DOSSIER DE PRESSE

Plan Climat Territorial de la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz

Volet « Patrimoine et Services »

13 FEVRIER 2009

SOMMAIRE

- I Engagement de la Communauté d'Agglomération du BAB dans la lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Territorial.**
- II L'élaboration du Plan Climat Territorial, méthode et phasage.**
- III Les résultats du Bilan Carbone sur le Volet « Patrimoine et Services » de la Communauté d'Agglomération du BAB.**
- IV Les actions du Plan Climat Territorial : Volet Patrimoine et services.**

I Engagement de la CABAB dans la lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Territorial.

Depuis le début de l'ère industrielle, le développement économique, largement fondé sur l'utilisation de sources fossiles d'énergie, a conduit à une augmentation des concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère.

Cette augmentation fait peser un risque de modifications climatiques majeures. Au cours du seul XXI^e siècle, la température moyenne sur Terre pourrait augmenter de 1,4°C à 4,6°C. Lorsque l'on sait qu'une variation de 4 à 6°C a suffi pour passer d'un climat glaciaire au climat tempéré que nous connaissons aujourd'hui, le phénomène doit donc être pris très au sérieux.

Face à cette problématique environnementale mondiale, l'ONU, après la signature en 1992 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, a adopté en 1997, le protocole de Kyoto afin de fixer, pour les pays industrialisés, des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour six gaz à effet de serre.

L'Union européenne s'est, quant à elle, engagée à réduire ses émissions de 8 % par rapport à leurs niveaux de 1990 et ce sur la période 2008-2012.

A plus long terme, le consensus international qui se dégage fixe l'échéance à 2050, et l'effort à une division par 2 des émissions mondiales de G.E.S.

Dans la pratique, la France a inscrit l'objectif de réduction qui lui correspond (division par quatre) dans la loi d'orientation sur l'énergie votée en août 2005. Un objectif intermédiaire d'une réduction de 20% pour 2020 a été acté à l'issue du Grenelle de l'environnement.

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz souhaite inscrire son action en cohérence avec le cadre législatif national et international. Pour cela, elle vise le facteur 4 pour 2050 avec deux échéances calées sur celles de la France et de l'Europe :

- une diminution des émissions de GES de 20 % sur le territoire pour 2020
- une diminution de 75 % des émissions de GES sur le territoire pour 2050.

Pour atteindre ses objectifs, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Climat et agira à trois niveaux :

- au niveau de l'**institution**, elle vise l'exemplarité de sa collectivité en termes de gestion énergétique de son patrimoine et de ses activités,
- au niveau de son **territoire d'intervention** via l'expression de ses compétences, elle entend inscrire les objectifs de son Plan Climat dans les politiques sectorielles dont elle a la charge,
- au niveau de son **territoire d'influence**, elle souhaite inciter les acteurs à s'engager à ses côtés dans la lutte contre les changements climatiques.

II L'élaboration du Plan Climat Territorial, méthode et phasage

II. 1- Une démarche globale avec les villes et coordonnée par le BAB

Depuis la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (Loi POPE), la Communauté d'Agglomération a statutairement la compétence de « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Cela lui a permis une prise en charge globale des études et d'en assurer la coordination.

La spécificité du Plan Climat Territorial de la Communauté d'Agglomération réside dans la décision de mener cette démarche de manière coordonnée avec les villes.

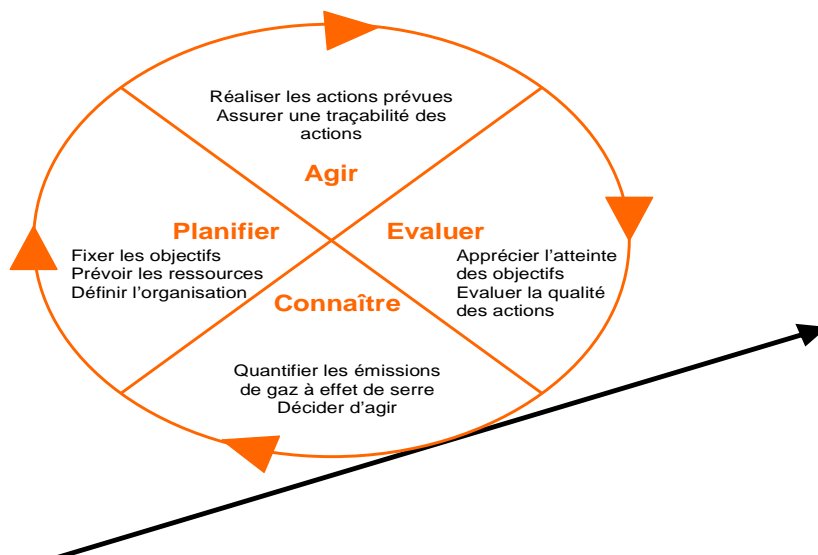
Un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens référents de chaque ville et de la Communauté d'Agglomération fut réuni à chaque étape clef :

- choix des consultants pour la réalisation du diagnostic (bilans carbone)
- suivi des études bilan carbone et présentation des résultats
- proposition de programmes d'actions pour chaque entité.

Membres élus du Comité de Pilotage :	Référents techniques du Comité de pilotage :
- Président : Michel VEUNAC, élu de la Ville de Biarritz et Vice-Président de la Communauté	- Marc WITTENBERG, Directeur des services techniques, Ville de Bayonne
- Martine BISAUTA, élue de la Ville de Bayonne et déléguée communautaire	- Jean CONSEJO, Directeur des services techniques, Ville d'Anglet
- Dominique GIBAUD-GENTILI, élue de la ville de Bayonne et déléguée communautaire	- Jean-Marie PERRET, Directeur de l'environnement, Ville de Biarritz
- Georges DAUBAGNA, élu de la Ville d'Anglet et délégué communautaire	- Corinne COURREGES, Responsable de la mission du développement durable, CABAB

Les élus en charge du développement durable des villes d'Anglet, Bernard Marti, et de Biarritz, Anne-Marie Dubecq, ainsi que la commission du développement durable de la Communauté d'Agglomération élargie aux secrétaires généraux des villes furent également associés à chacune de ses étapes dans un souci de coordination administrative et politique.

Le Plan Climat Territorial est une démarche de développement durable axée sur la réduction des gaz à effet de serre. Sa construction relève d'une démarche d'amélioration continue.



II. 2- Le Bilan Carbone® : une phase de diagnostic mutualisé entre la CABAB et les trois villes

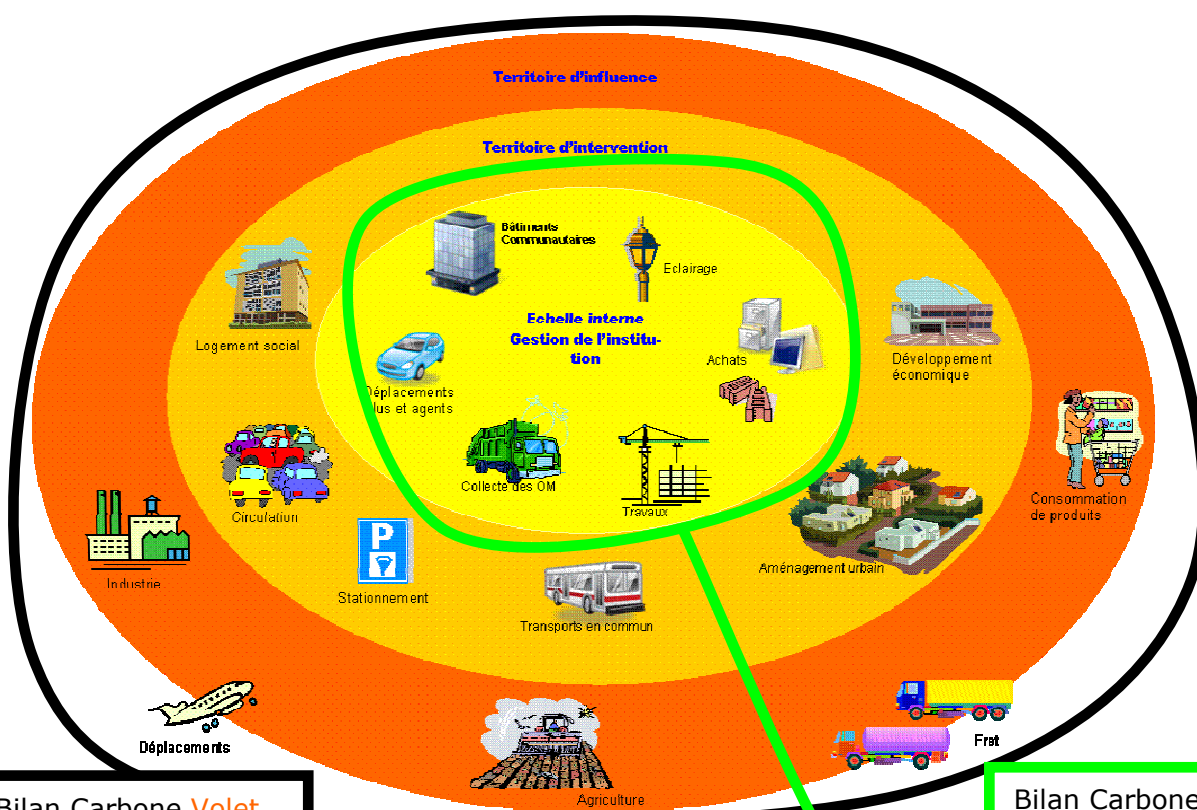
Pour la phase de diagnostic, la Communauté d'Agglomération a missionné un groupement de cabinets spécialisés dans la réalisation de Bilan carbone®, méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données énergétiques et économiques.

Cette méthode développée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) comporte deux volets adaptés aux collectivités territoriales :

➤ **Le volet TERRITOIRE** qui permet d'établir un bilan quantifié des émissions engendrées par les activités du territoire de l'agglomération (production d'énergie sur le territoire, activités industrielles et tertiaires, consommations d'énergie des logements, activités agricoles et de pêche, transports de fret et de personnes, construction, fin de vie des déchets, fabrication des futurs déchets ménagers).

➤ **Le volet PATRIMOINE ET SERVICES** qui permet d'établir un bilan quantifié des émissions engendrées par les activités propres à la collectivité (éclairage et chauffage de ses bâtiments, déplacements des agents et usagers, travaux réalisés, fournitures et services consommés, déchets produits,...).

↳ En plus du Bilan Carbone réalisé par le bureau d'études pour le compte de la Communauté d'Agglomération, trois autres ont également été élaborés, un pour chacune des villes de Bayonne, Anglet et Biarritz.



Bilan Carbone Volet Territoire

Quantification des émissions engendrées par les activités du territoire de l'agglomération

Bilan Carbone Volet Patrimoine et services

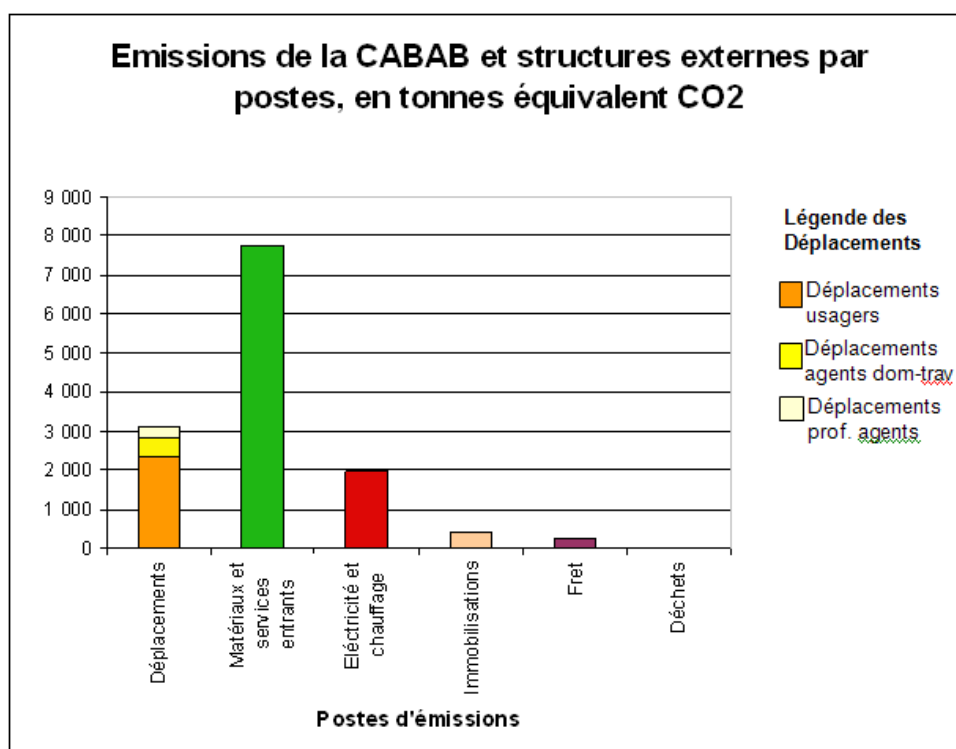
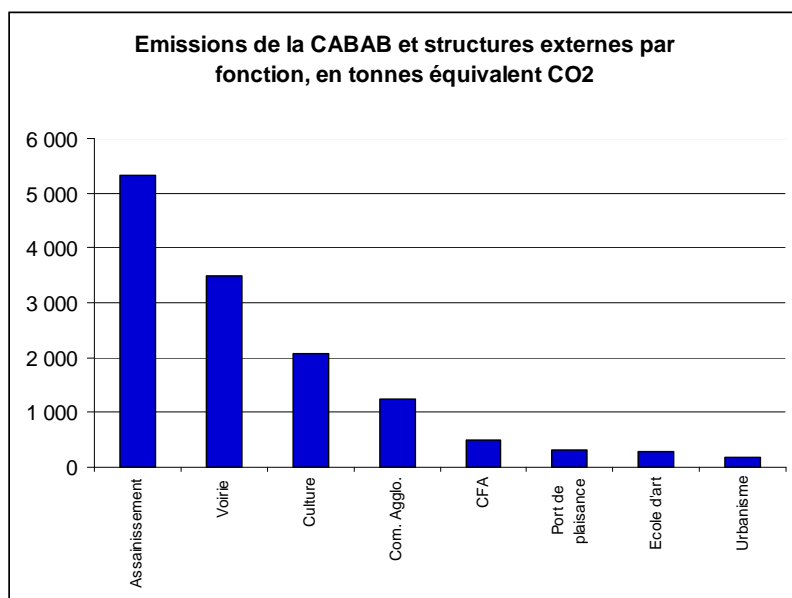
Quantification des émissions engendrées par les activités propres à la collectivité

III Les Résultats du Bilan Carbone : Volet « Patrimoine et services » de la CABAB.

Les émissions de GES de l'ensemble des activités de la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz et de ses structures externes (Conservatoires de musique et de danse, école d'art, Centre de formation des apprentis, port de plaisance) ont été estimées à environ **13.400 tonnes équivalent CO2** pour l'année 2006.

Comme le montre le graphique, les opérations d'assainissement et de voirie sont les fonctions les plus émettrices de GES. En effet les procédés de fabrication des matériaux mis en œuvre dans les travaux de voirie, de réseaux et d'ouvrages pour la gestion des eaux sont très voraces en énergies fossiles et donc émetteurs de GES.

Les déplacements des usagers qui se rendent dans les établissements culturels du CNR de Bayonne et de l'école de danse de Biarritz ainsi que les consommations énergétiques des deux bâtiments font que la fonction culture est au 3^{ème} rang des sources émettrices.



Concernant le classement par postes émetteurs, ce sont les matériaux et services entrants qui constituent le premier poste d'émissions comme le montre le graphique.

Viennent ensuite les déplacements, puis les consommations d'énergies pour l'électricité et le chauffage des bâtiments.

IV Les actions du Plan Climat Territorial : Volet Patrimoine et services

IV.1- Une phase de co-construction des Plan Climat « Patrimoine et services » coordonnée entre la CABAB et les trois villes

Il importe de mettre l'accent sur la concertation large qui a prévalu tout au long de cette démarche. Bon nombre d'agents de chaque ville et de la Communauté d'Agglomération ont été d'abord sensibilisés (octobre 2007) aux problématiques actuelles du changement climatique et de la pénurie programmée des énergies fossiles, avant de collaborer avec les consultants sur la fourniture de données permettant de quantifier les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des activités propres à chaque entité.

Ces résultats appelés aussi « bilans carbone » ont d'ailleurs fait l'objet d'une présentation en Bureau Communautaire du 9 juin 2008 par Michel VEUNAC avec communication des rapports aux maires et services de chaque commune.

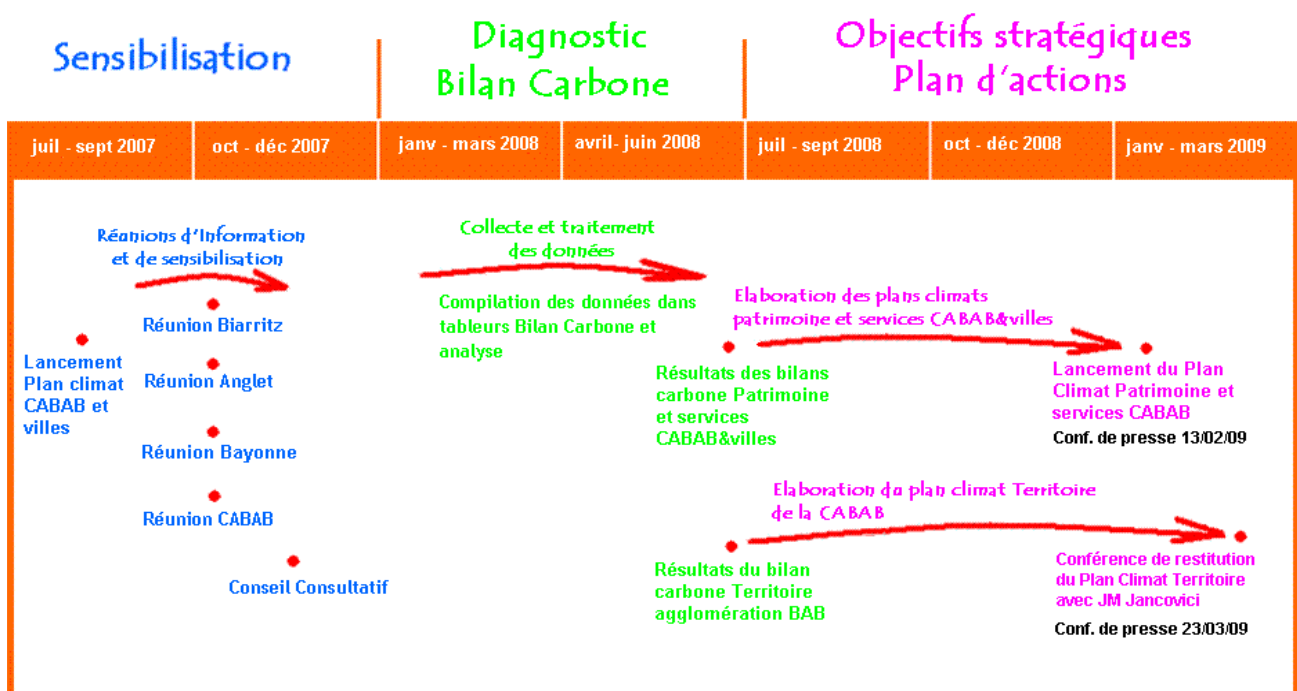
En ateliers de travail communs à la Communauté d'Agglomération et aux trois villes (juillet 2008), les agents et responsables des services concernés ont ensuite émis des propositions d'actions sur la base des préconisations des consultants, suivies de nombreux échanges permettant de structurer un programme d'actions ayant un socle commun.

Il en est ressorti une concordance quasi-totale des programmes d'action de chaque ville et de la Communauté d'Agglomération y compris sur l'année de lancement où la Communauté d'Agglomération s'est de son côté calée sur les villes, dans un souci de cohérence et de coordination. Le programme Communautaire vient de faire l'objet d'une validation par le Bureau des élus du 9 février. Bon nombre d'actions prioritaires feront l'objet d'un lancement dès 2009.



BILAN CARBONE

Les étapes du Plan Climat Territorial



IV.2- Les objectifs à atteindre d'ici 2013

La Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz a prévu de prochainement délibérer en Conseil pour entériner son programme d'actions - Plan Climat Territorial - sur les deux volets « patrimoine et service » et « territoire »

Le volet « Patrimoine et services » rassemble les actions qu'elle va engager au niveau de l'institution pour viser l'exemplarité de sa collectivité en terme de gestion énergétique de son patrimoine et de ses activités.

Ce premier programme prévu pour la période 2009-2013 s'articule autour de **5 axes de travail** et comporte 50 mesures (programme joint).

Axe 1 : Mettre en œuvre une politique de déplacements rationnelle et sobre en énergie, dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels des agents, mais également pour les utilisateurs des structures d'enseignements et culturelles gérées par la Communauté d'Agglomération.

Objectif chiffré à atteindre en 2013 : moins 25% de GES

Exemples de mesures programmées :

- diagnostic des consommations de la flotte de véhicules et acquisition de véhicules propres lors du renouvellement.

La Communauté d'Agglomération a d'ores et déjà un parc de véhicules propres, elle souhaite le développer.

- développement de réunions dématérialisées sans déplacements des agents
- site Intranet dédié au covoiturage des agents
- incitation de l'employeur à l'utilisation des transports en commun ou non motorisés pour ses agents

Axe 2 : Engager l'administration dans une politique d'achats publics éco-responsables et de gestion économe des ressources

Objectif chiffré à atteindre en 2013 : moins 15% de GES

Exemples de mesures programmées :

- intégrer le critère carbone dans les appels d'offres de marchés publics (fournitures, travaux et services). *Cette action sera coordonnée avec les villes sur le registre formation des agents et réalisation d'outils communs.*

La Communauté d'Agglomération a intégré la recherche d'économie d'énergie pour l'acquisition d'équipements informatiques, elle souhaite étendre la démarche à l'ensemble de ses marchés publics.

- créer un réseau d'acheteurs éco-responsables CABAB-villes rattaché au réseau Aquitain existant.

Axe 3 : Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti et des infrastructures existantes et construire tout nouvel équipement en minimisant le recours aux énergies conventionnelles et en l'adaptant aux changements climatiques à venir.

Objectif chiffré à atteindre en 2013 : moins 30% de GES

Exemples de mesures programmées :

- mettre en place un système d'information centralisé des flux énergétiques
- réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments pour engager des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine CABAB
- construire tout nouveau bâtiment avec un objectif de consommation énergétique de 50kWh/m².

Axe 4 : s'engager sur la voie de la production et de la consommation d'énergies renouvelables et locales

Objectif chiffré à atteindre en 2013 : moins 15% de GES

Exemples de mesures programmées :

- étudier les possibilités d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable
- étudier les possibilités d'installations d'équipements de production d'énergie renouvelables sur le patrimoine de la Communauté d'Agglomération du BAB.

Axe 5 : Créer les conditions d'une bonne coordination, évaluation et communication du Plan Climat CABAB coordonné avec les Villes

La Communauté d'Agglomération a calé le lancement de ses actions sur les échéanciers des trois villes afin de mener une véritable démarche coordonnée. Elle jouera le rôle d'impulsion et de mise en commun des bonnes pratiques dans les quatre collectivités pour la mise en œuvre de chacun des plans climats patrimoine et services.